Programme Gradué

Sciences Sociales

FAQ

Table des matières

Aides à la mobilité du Programme gradué de sciences sociales 2
- Qu'est-ce que l'aide à la mobilité ? 2
- Quand faire une demande d'aide à la mobilité ? 2
- Quels sont les délais pour obtenir une réponse ? 2
- Quelles pièces à inclure dans le dossier de candidature ? 2
- Comment envoyer ma candidature ? 2
- Puis-je débuter ma mission avant d'avoir reçu l'aide à la mobilité ? 2
- Puis-je débuter ma mission immédiatement après avoir reçu l'aide ? 2
- Comment présenter mon budget ? 3
- Quel hébergement puis-je réserver ? 3
- Quel type de frais est pris en charge ? 3
- Comment faire mes réservations ? 3
- Quels justificatifs garder ? 3
- Comment présenter mes justificatifs à mon retour ? 3
- Puis-je modifier mes réservations ? 3
- Puis-je cumuler deux aides à la mobilité du PG Sciences sociales ? 4

Prix de mémoire de Master 4

Résidence d'écriture du Programme gradué de sciences sociales 4
- Qu'est-ce que la résidence d'écriture ? 4
- Quelles pièces inclure dans le dossier de candidature ? 4
- Quand envoyer ma candidature ? 4
- Combien de temps dure la résidence d'écriture ? 4
- Puis-je m'absenter durant la résidence d'écriture ? 4

Aides à la mobilité du Programme gradué de sciences sociales

Qu'est-ce que l'aide à la mobilité ?

L'aide à la mobilité du Programme Gradué de sciences sociales est une aide financière apportée aux étudiants des masters liés au PG Sciences sociales et aux doctorants des laboratoires liés au PG Sciences sociales.
Cette aide financière est accordée sur décision du comité élargi du PG Sciences sociales qui se réunit trois fois par an.

Quand faire une demande d'aide à la mobilité ?

Trois fois par an, le Programme Gradué communique des appels à candidature via les laboratoires et les masters. Il y a traditionnellement, une période de candidature à l'automne (octobre-novembre) en hiver (janvier-février) et une dernière au printemps (avril-mai).

Quels sont les délais pour obtenir une réponse ?

A la date de clôture des candidatures, il faut compter au moins un délai de quinze jours pour recevoir la réponse du comité d'évaluation.

Quelles pièces à inclure dans le dossier de candidature ?

Un fichier unique au format PDF est demandé, contenant :

- Un résumé de la thèse, de sa problématique et de son terrain en une page maximum (avec un titre), indiquant le/la directeur/directrice de la thèse, l'école doctorale et le laboratoire de rattachement
    - Pour les étudiants en master, fournir un résumé du mémoire, de sa problématique et de son terrain en une page maximum (avec un titre), indiquant le tuteur du mémoire, et le master suivi.
- Une lettre de motivation expliquant l'opération envisagée et sa justification
- Un budget détaillé
- Un CV
- Une lettre du directeur ou de la directrice la thèse/ du tuteur ou de la tutrice du mémoire

Pour les traductions/ relectures de texte en anglais/français : fournir le texte en français ou en anglais et éventuellement un devis.

Comment envoyer ma candidature ?

Il suffit d'envoyer son dossier de candidature à l'adresse mail indiquée dans l'appel à candidature.

Puis-je débuter ma mission avant d'avoir reçu l'aide à la mobilité ?

Attention, le programme gradué ne peut pas attribuer d'aide à la mobilité de manière rétroactive. Seules les missions à venir peuvent être prises en charge.

Puis-je débuter ma mission immédiatement après avoir reçu l'aide ?

S'il s'agit de la première aide à la mobilité du PG sciences sociales qui vous est accordée, il faut compter un délai d'un mois minimum, voire 6 semaines en fonction des périodes, pour créer vos

comptes dans les différents logiciels comptable et de réservation. Il n'est donc pas possible de prévoir un début de mission immédiat après l'obtention de l'aide.

Comment présenter mon budget ?

Dans votre budget, merci de détailler les dépenses pour lesquelles vous demandez une aide à la mobilité.
Présenter votre budget sous forme de tableau afin de clarifier les besoins :

Dates	Type de dépense	Montant prévisionnel
JJ/MM	*Avion, hébergement, train, frais d'inscription, …*	XXX €
	Montant total	XXXXX €

Quel hébergement puis-je réserver ?

Il est impératif de passer par la plateforme "Notilus" pour effectuer ses réservations. Les hôtels réservables sont ceux disponibles dans le marché sur Notilus.
Dans certains cas, notamment pour les longs séjours, il est possible d'effectuer d'autres réservations : ces cas spécifiques seront étudiés au cas par cas par les gestionnaires du programme gradué.
Il n'est pas possible d'être remboursé d'une réservation faite via un site tiers sans l'accord des gestionnaires.

Quel type de frais est pris en charge ?

Les frais pris en charge sont ceux validés par le comité et présentés dans votre budget.
Il s 'agit général des frais de transport, de logement, d'inscription...

Comment faire mes réservations ?

Toutes les réservations de transport et de logement doivent être faites sur le logiciel Notilus.
Les accès au logiciel seront fournis, ainsi que des explications sur son utilisation, une fois l'aide accordée par le comité du programme gradué.
Les réservations effectuées en dehors de Notilus ne seront pas prises en charge.

Quels justificatifs garder ?

Tous vos justificatifs doivent être conservés et fournis à votre retour en main propre au gestionnaire en charge du PG.
Les factures doivent être à votre nom.
Seuls les justificatifs datés de la période de votre mission seront pris en charge.

Comment présenter mes justificatifs à mon retour ?

Amenez les justificatifs originaux au gestionnaire et présentez un tableau récapitulatif :

Dates	Type de dépense	Montant

Puis-je modifier mes réservations ?

Si vous avez réservé un billet modifiable, vous pouvez contacter directement l'agence. Le numéro vous sera fourni par les gestionnaires du programme gradué.
Pensez à ajouter systématiquement votre gestionnaire en copie des échanges avec l'agence.

Puis-je cumuler deux aides à la mobilité du PG Sciences sociales ?

Chaque aide est accordée pour un projet, sur la base d'un budget. Il n'est pas possible de cumuler deux aides du PG Sciences sociales sur un même projet, ou d'utiliser un reliquat d'une aide précédemment accordée par le PG.

Prix de mémoire de Master

Les prix de mémoire de master du programme gradué de sciences sociales a été un projet temporaire, attribué lors des premières années du programme gradué.
Ce prix n'est plus attribué.

Résidence d'écriture du Programme gradué de sciences sociales

Qu'est-ce que la résidence d'écriture ?

La résidence d'écriture doctorale du programme gradué s'adresse aux doctorantes et doctorants dans le périmètre du PG, qui sont déjà entrés dans la phase d'écriture de leur thèse
(3ème année ou plus). Il s'agit lors d'un séjour de deux semaines en pension complète, de proposer un environnement propice à une séquence d'écriture intensive, autrement dit fournir une bulle spatiale et temporelle pour avancer dans l'écriture de la thèse, loin des sollicitations de la vie ordinaire. Les participantes et participants sont invités à participer à des ateliers fournissant des outils de réflexion et techniques d'aide à la rédaction de thèse, à des moments de débriefing collectif sur l'avancée des travaux ou encore à des permanences individuelles autour de l'avancée de leur thèse

Quelles pièces inclure dans le dossier de candidature ?

Un dossier PDF (en une seule pièce) est demandé, contenant :
- un résumé de la thèse, de sa problématique et de son terrain en une page maximum (avec un titre), indiquant les directeurs et directrices de la thèse, l'école doctorale et le laboratoire de rattachement
- une lettre de motivation expliquant les raisons pour lesquelles l'on souhaite participer à cette résidence d'écriture (les raisons peuvent être multiples : type d'aide dont on pense avoir besoin, contraintes familiales et professionnelles, besoin de débloquer l'écriture, projet spécifique relatif à un chapitre, à une discussion de la littérature, modes d'exposition du matériau...). L'atelier a vocation à répondre à des attentes et des besoins différents selon les personnes ; il n'y a donc pas de « bonne » demande sinon par sa clarté.
- un CV

Quand envoyer ma candidature ?

La résidence d'écriture a lieu la deuxième quinzaine du mois de mai. Un appel à candidatures est lancé dès le mois de septembre/octobre et la réponse est donnée en novembre, afin que chacune et chacun puisse s'organiser pour être pleinement disponible pendant les deux semaines de la résidence d'écriture.

Combien de temps dure la résidence d'écriture ?

La résidence d'écriture dure deux semaines pleines. La participation aux deux semaines est obligatoire.

Puis-je m'absenter durant la résidence d'écriture ?

Non.